



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 22 JUIN 2020 A 19H30**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'une Commission ad hoc pour le projet de réunification Ascot/Ajet (5 membres)
7. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du règlement sur l'attribution des aides pour les études musicales (3 membres)
8. Election du Bureau :
 - 8.1 Election du Président
 - 8.2 Election du 1er Vice-Président
 - 8.3 Election du 2e Vice-Président
 - 8.4 Election de 2 scrutateurs
 - 8.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants
9. Nomination de la Commission des finances
10. Nomination de la Commission de gestion
11. Préavis N°42 relatif à la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
12. Préavis N° 43 relatif à la vente de 128 m2 du DP communal 1029
13. Préavis n°44 relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un nouveau tracteur
14. Préavis n°45 relatif à une demande de crédit de 50'000.00 CHF/TTC pour la rénovation de l'appartement no 1 du château
15. Préavis n°46 relatif à la convention en vue du Plan d'affectation des Rives du Lac
16. Préavis n°47 - Rapport de gestion 2019
17. Préavis n°48 - Comptes communaux 2019
18. Propositions individuelles et divers

1. Appel

25 personnes sont présentes, 8 sont excusées (P. Blanchard, X. Boquillon, J.-P. Fonta, J.-L. Jacquinod, D. Levy, J. Levy, M. Martinez Castro, N. Wermuth Keyaerts). 1 absente (O. Semoroz). M. Polydor et H. Studer arrivent en retard. La majorité est fixée à 13. Le quorum est atteint. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président relève qu'il aurait souhaité le report de cette séance au mois de septembre. Toutes les précautions d'hygiène ont été prises.

Le Président lit la lettre de démission de H. Qaqaya.

Le Président lit le courrier de J.-L. Jacquinod, 2ème Vice-président, qui présente ses excuses pour son absence et se porte candidat à la Commission de gestion. S'il est réélu à la Commission de gestion, il ne sera pas candidat à la 2^{ème} vice-présidence.

Le Président lit la lettre de J. et D. Levy.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt relève que la Municipalité est heureuse de retrouver le Conseil, même dans des conditions un peu particulières. De telles réunions sont à nouveau autorisées, pour autant que les mesures de précautions sanitaires soient respectées. Durant cette pandémie, la Municipalité a assuré seule la bonne marche de la commune. Elle l'a fait au mieux des intérêts des concitoyens. Il est toutefois temps que le Conseil puisse à nouveau se prononcer démocratiquement. A sa connaissance, il n'y a pas eu de cas graves de Covid dans la commune et, de manière générale, les gens ont bien respecté les consignes. Plusieurs bénévoles et quelques employés ont pu apporter leurs courses aux personnes âgées. Ces gestes de solidarité ont été très appréciés. Les employés de l'administration ont continué à travailler durant la pandémie, certains à distance. L'administration communale a été fermée du 20 mars au 5 mai, avec une permanence tous les jours. La Municipalité s'est tout d'abord réunie en visioconférence puis en présentiel depuis trois semaines au foyer de la grande salle. Le seul point noir a été la difficile gestion de la déchetterie. Le Syndic annonce l'annulation du 1^{er} août parce qu'il serait impossible de respecter les distances ni d'assurer l'identification des personnes présentes. Les communes de Founex, Commugny, Crans et Nyon ont également annulé ces festivités. La fête avec les communes de Mies et de Chavannes-des-Bois est remise à l'année prochaine. La fête du village, le concert de jazz, la sortie du Conseil et celle des aînés, ainsi que les Variations Musicales ont également été annulés.

Il informe que la Municipalité a renoncé au paiement des loyers d'avril et de mai des restaurants. Les gérants des commerces se sont vu accorder une diminution de loyer. Pour soulager N. Finkelstein et G. van Gelder, dont la charge de travail est toujours plus élevée, la Municipalité a décidé d'engager un nouveau technicien. Elle a reçu plusieurs candidatures et a porté son choix sur M. Téodoro Rossolino, qui a une formation d'architecte et habite Nyon.

Le Syndic dit combien la Municipalité regrette le départ à la retraite du Préfet, Jean-Pierre-Deriaz. Elle lui a écrit un courrier de vifs remerciements pour l'excellence des rapports durant toutes ces années.

N. Finkelstein informe que le Conseil d'Etat a adopté la Convention de « l'Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry » le 29.01.2020 et que les taxes ont couvert les coûts de l'élimination des déchets pour la première fois.

G. van Gelder informe que les travaux du port pourraient commencer en janvier 2021 avec l'installation du chantier, mais que cela dépendra des éventuels écueils administratifs ou des oppositions qui pourraient être rencontrés, que l'emplacement de l'ancien camping sera remis en état de place en automne et engazonné pour la fin de l'année. Les locataires pourront utiliser l'ancien port durant tous les travaux. Les palplanches ne seront jamais visibles. La fin des travaux est prévue en novembre 2022 mais sera retardée en fonction du démarrage du chantier.

D. Rudaz informe que le chantier de l'UAPE commencera le 6 juillet 2020, après la fermeture de l'école.

En mars 2019, la buvette rouvrait ses portes après deux rénovations importantes afin de la rendre compatible avec les normes en vigueur dans la restauration. Les rénovations sont toujours des nids à surprise et la buvette n'a pas dérogé à cette maxime. D. Rudaz présente les différents travaux qui ont impacté le montant prévu s'élevant à 990'000.00 CHF. Le surplus par rapport au préavis est de 146'171.00 CHF, soit 14,7%, sachant qu'il est courant dans la construction d'avoir un dépassement de 10%. Parmi les travaux qui ont alourdi la facture se trouvent, entre autres, le carrelage et la ventilation de la cuisine.

N. Pulver Piccot informe qu'après presque trois mois d'arrêt, les écoles ont repris, d'abord à raison de demi-classes, puis à pleine classe depuis début juin. D'après les échos des directeurs, l'enseignement à distance s'est bien passé, même si la reprise a fait l'objet de quelques craintes ou de contestations des parents. Fort peu d'élèves sont restés à la maison. En général, le retour à l'école a été un soulagement pour enfants et parents. Il faut signaler que la reprise, du fait des mesures sanitaires imposées, a été compliquée. Une partie de ces mesures ont été à la charge des communes (mise en place de signalisation, nettoyage supplémentaire et désinfection) et ont donc causé des frais supplémentaires.

Selon les directeurs, Mme Troillet et M. Gschwind, il y aura à la rentrée une augmentation des élèves. M. Gschwind a parlé de 28 classes, soit env. 600 élèves. Tannay aura cette année scolaire 2020-2021 ses 4 classes occupées.

Clean Walk, projet pédagogique créé à l'initiative de collégiennes du Collège des Rojalets, vise à organiser une marche dans les 9 communes de Terre Sainte, dans le but de ramasser des déchets. Elle sera organisée le 2 juillet le matin.

La ludothèque intercommunale de Terre Sainte fêtera ses 40 ans le 3 octobre 2020. Dès la rentrée, elle déménagera de la gare au Collège des Rojalets où se trouve déjà la bibliothèque scolaire et intercommunale.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

M.-N. Favarger Schmidt a participé au conseil de l'AJET le 28.05.2020 au théâtre des Rojalets en respectant les précautions sanitaires et la distance sociale. Les comptes 2019 ont été acceptés à l'unanimité. La légère augmentation des charges est due à l'augmentation des demandes d'accueil en milieu familial (AMF) et à l'engagement de personnel mieux formé aux Coppalines. Le travail de gestion et la mise en forme des comptes ont été faits dans un contexte Covid compliqué et complexifié d'une attaque Informatique.

M.-D. Guex a assisté à la séance du Conseil intercommunal de l'Ascot le 27.05.2020. Les comptes 2019 ont été acceptés. Des informations ont été données sur les différents problèmes liés au transport des élèves par Car Postal et qui ont été finalement résolus.

6. Nomination d'une Commission ad hoc pour le projet de réunification Ascot/Ajet (5 membres)

N. Pulver Piccot rappelle que l'ASCOT est l'Association scolaire de Terre Sainte qui s'occupe de la mise à disposition des locaux et de la gestion des activités parascolaires, telles que par ex. les transports et les restaurants scolaires.

L'AJET est l'Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte dont le but est la gestion du réseau d'accueil de jour (crèches, Unités d'accueil de la petite enfance, Accueil en milieu familial. Ces deux associations sont composées, pour leur CODIR, des mêmes 9 membres (9 municipaux des écoles des 9 communes de Terre Sainte. Il a été constaté durant ces 4 dernières années que, régulièrement, pour ne pas dire constamment, au niveau opérationnel, les décisions de l'une des associations

touchent ou concernent l'autre association (ex. transports du ressort de l'ASCOT clairement impactés par les horaires et besoins du parascolaire, du ressort de l'AJET. Les deux comités de direction ont réfléchi à la possibilité de créer une seule entité dédiée à l'enfance et à la jeunesse. Ce projet a été présenté aux 9 municipalités qui, à l'unanimité, ont été d'accord d'aller de l'avant.

Une commission spécifique planche actuellement au sein de l'AJET/ASCOT sur tous les aspects du projet. Chaque commune doit nommer une commission ad hoc qui se déterminera notamment sur les éventuels nouveaux statuts. L'objectif est de créer cette nouvelle entité pour la nouvelle législature.

Marie-Noëlle Favarger, Marie-Danièle Guex, Pierre-Adrien Semoroz, François Stettler et Michèle van Gelder sont nommés par acclamation

7. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du règlement sur l'attribution des aides pour les études musicales (3 membres)

Le Syndic rappelle que la loi sur les écoles de musique (LEM), entrée en vigueur en 2012, stipule que les communes doivent accorder des aides en vue de diminuer les écolages pour les parents qui pourraient en bénéficier, selon certaines modalités. Il faut donc un règlement et un barème qui tient compte des revenus des parents. Une commission doit être nommée ce soir pour l'étude du préavis.

Fabrice Nassisi, Marc Lüthi et Elfriede Egger sont élus par acclamation.

8. Election du Bureau :

8.1 Election du Président

Claude Chatton, Vice-président, demande si quelqu'un est intéressé à la présidence et relève que le bureau n'a reçu aucune candidature. Gilbert Caillet est réélu par acclamation

8.2 Election du 1er Vice-président

Claude Chatton est réélu par acclamation

8.3 Election du 2e Vice-président

Jean-Louis Jacquinod n'est pas candidat. Eric Bolay est élu par acclamation

8.4 Election de 2 scrutateurs

Elfriede Egger et Sylvianne Dassio sont réélues par acclamation

8.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants

Kristin Reynisdottir et Maria del Rosario Martinez Castro sont réélues par acclamation.

9. Nomination de la Commission des finances

Marie-Noëlle Favarger Schmidt, Jean-Marc Keller, Arcadio Mir, Arnaud Weil et Nicole Wermuth Keyaerts sont élus par acclamation

10. Nomination de la Commission de gestion

Jean-Louis Jacquinod, Jill Monney, Marc Polydor, Pierre Adrien Semoroz et Hugo Studer sont élus par acclamation.

11. Préavis N°42 relatif à la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

Le Syndic rappelle que le Dispositif d'Investissement Solidaire Région Nyonnaise (DISREN) renforce la solidarité régionale. Cette solidarité permet de mener à bien des projets que les communes seules auraient beaucoup de peine à concrétiser, tels que

l'amélioration de la RC1 (route Suisse) ou l'investissement pour la modernisation et l'agrandissement du domaine skiable Dappes-Dôle. Ces projets sont choisis en fonction de l'importance qu'ils représentent pour toute la population régionale qui bénéficie de ces améliorations.

A. Mir est d'accord avec le DISREN, mais constate que tous les travaux sont entre Nyon et Rolle, sauf la requalification de la RC1. Il demande quelle est la position de la Municipalité.

Le Syndic répond qu'il n'y a pas que la RC1 mais également le couloir Eco-Terre Sainte. Il n'y a pas eu énormément de projets. Il estime que cette solidarité doit être soutenue parce que nous formons une région.

J. Monney estime que le projet RC1 est stupide. Le niveau sonore est élevé. Il aurait été plus intelligent de faire des sorties d'autoroute. Elle est d'accord avec le DISREN dans l'ensemble, il faut être solidaires. Elle voit une connexion entre Terre Sainte et Prangins, mais pense qu'un projet à Rolle a peu d'influence sur la circulation chez nous. Un projet plus intelligent serait un parking souterrain.

Le Syndic considère que c'est un point de vue. Il corrige en relevant que Rolle fait partie de notre district depuis quelques années et pense que les Tannayrolis vont au Musée du Léman, et que la maison des vins de la Côte est aussi pour tous.

Le vote secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 42 est accepté à l'unanimité.

12. Préavis N° 43 relatif à la vente de 128 m2 du DP communal 1029

C. Chatton prend la présidence.

G. van Gelder présente le préavis qui propose la vente de 128 m2 du domaine public à un particulier. La Commission des finances n'est pas d'accord. La Commission d'urbanisme est d'accord.

D. Lemme demande combien il y a de voitures sur cette place.

G. van Gelder répond qu'il y a de la place pour 5 voitures, mais qu'il s'agit du domaine public de la commune qu'on ne peut pas louer. Le propriétaire ne désire pas monnayer ces places.

A. Weil relève que la Commission n'a pas compris l'intérêt que trouvait la commune de vendre cette parcelle. Elle s'est dit que cette parcelle au milieu du village permettrait d'agrandir la place ou de créer un arrêt de bus. Vendre la parcelle ne changera rien à la situation actuelle, on privatise de l'espace public au centre du village, c'est dérangeant.

K. Reynisdottir demande si le petit triangle avec les bacs de fleurs de la commune reste en place.

G. van Gelder répond que l'acheteur est le propriétaire de la maison d'à côté et qu'il ne veut rien changer.

M.-N. Favarger Schmidt peut comprendre la vente de cette parcelle pour un prix modique, mais estime qu'il s'agit là d'une vision à court terme. La circulation au centre du village est difficile, il faut reculer pour laisser passer le bus. Elle trouve dommage qu'on s'affranchisse d'une petite parcelle au détriment de futurs projets. Elle est opposée à la vente.

Pour G. van Gelder, l'espace proposé à la vente ne pourra jamais être intégré dans un projet futur pour améliorer la circulation, car cette petite parcelle est entourée de bâtiments protégés et traversée par une servitude de passage qui font que la possibilité d'un usage autre que celui qui existe depuis des décennies est hautement improbable.

J.-M. Keller ne veut pas démolir le centre du village, mais estime que ça n'a pas de sens d'argumenter pour une somme aussi modeste. C'est le patrimoine !

G. Caillet prend la parole, pour s'exprimer en tant que conseiller et clarifier certains points. Dans le préavis no 43, on parle d'une partie de la parcelle 1029 devant les numéros 2 et 2A de la Route F-L. Duvillard. Cela correspond aux parcelles 125 et 127

qui appartiennent à un seul propriétaire. Cette place est du domaine public et la Municipalité ne peut pas accéder à la demande du propriétaire de lui réserver ces places. Moyennant finances, cela devenait possible ! Vendre une parcelle au centre du village à un promoteur serait une grave erreur, surtout à un prix de 108'000 francs pour une place où il y a possibilité de parquer 5-6 voitures. C'est un rendement locatif très intéressant pour le propriétaire des deux immeubles. G. Caillet propose de refuser ce préavis, de demander à la Municipalité de tracer au sol les places pour 5 voitures et d'autoriser le parcage limité à 3h. Le stationnement au centre du village et au chemin des Molards serait ainsi traité équitablement. Il estime dommage que la Municipalité n'ait pas informé la famille Sauty/Kolly, propriétaire de la parcelle 124, au sujet de ce projet de vente.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le préavis no. 43 est refusé par 3 oui, 21 non et 1 abstention.

- 13. Préavis n°44 relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un nouveau tracteur**
G. van Gelder présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable. La parole n'est pas demandée.

Le préavis no. 44 est accepté à l'unanimité.

- 14. Préavis n°45 relatif à une demande de crédit de 50'000.00 CHF/TTC pour la rénovation de l'appartement no 1 du château**

D. Rudaz informe que l'appartement n'a fait l'objet d'aucun rafraîchissement depuis 1999. En 2014, divers appareils (cuisinière, plaques chauffantes et lave-vaisselle) ont été remplacés. Ce matériel n'a pas été changé lors de la rénovation. Plusieurs devis pour la totalité des travaux ont été demandés. Finalement les travaux ont été adjugés au meilleur marché pour un total de 43'362.00 CHF, alors que le préavis s'élevait à 50'000.00 CH.

J. Monney demande s'il y a de l'amiante ou d'autres choses et si on ne ferait pas mieux d'assainir le Château à fond.

D. Rudaz informe qu'il n'y a pas d'amiante dans cet appartement, les carrelages existants n'ayant pas été changés. Refaire tout, pourquoi pas, mais ce ne sera pas 50'000 francs ! La hotte n'a pas été changée.

F. Stettler apprend qu'à cause du Covid les travaux ont été faits tout de suite pour éviter des pertes de loyer. Qu'en est-il de l'approbation par le Conseil ?

Le Syndic répond qu'en début de législature, le Conseil autorise la Municipalité à engager jusqu'à 50'000 francs en cas d'urgence.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 45 est accepté à l'unanimité.

- 15. Préavis n°46 relatif à la convention en vue du Plan d'affectation des Rives du Lac N.**
N. Finkelstein présente le préavis et explique que le plan d'affectation (PA) ne peut pas être légalisé sans ce remaniement parcellaire, que le remaniement n'a pas de sens sans le PA, qu'à travers la convention, les parties s'engagent à faire ces échanges à condition que le Plan d'affectation soit approuvé et que cette convention est obligatoire pour le dossier de l'enquête.

En réponse à la lettre de J.-L. Jacquinod, N. Finkelstein indique que la Municipalité a pris la décision de soumettre l'étude de ce préavis à deux Commissions (Zone lacustre et finances), la Commission d'urbanisme étant impliquée dans le PA communal. Il rappelle que le bord du port est du domaine public des eaux.

N. Finkelstein explique les modifications proposées sur un plan et les diverses démarches à entreprendre. Il propose un amendement pour que les berges du Torry passent du domaine public cantonal au chapitre privé communal. La Municipalité de Mies est d'accord, les deux services cantonaux accepteraient ce changement et confirment que nous bénéficierions encore de la subvention. En principe, la soumission à l'enquête publique du plan d'affectation ne serait pas retardée à cause de ce changement. Finalement, les soultes seraient modifiées comme suit : Tannay doit CHF 76'100 à l'Etat de Vaud et le crédit demandé par ce préavis passe de 84'500 CHF à 93'700 CH.

Les rapports des Commissions zone lacustre et finances sont favorables.

C. Monney n'a pas reçu cette proposition de modification en Commission d'urbanisme et n'a pas pu étudier ce projet. Elle estime qu'il s'agit d'un patrimoine important au bord du lac et ne trouve pas sage de prendre une décision à la légère. Elle demande s'il serait possible de reporter ce vote à la prochaine séance.

A. Weil attire l'attention sur le fait que la frontière passe sur le mur sud-ouest de la Buvette et que la buvette pourra ouvrir une terrasse au sud-ouest et payer une partie du loyer à Mies !

N. Finkelstein répond que le port du Torry sera sur le territoire de Mies/Tannay. La terrasse est sur le territoire de Mies, mais Tannay est propriétaire de la parcelle. La zone verte est totalement inconstructible.

A. Weil demande qui construit le port et N. Finkelstein répond que c'est une entente intercommunale liée par une convention qui va construire et gérer le port.

N. Finkelstein craint que si on décale ce projet dans le temps, on le reporte à la prochaine législature. On ne sait pas qui seront les membres du Conseil et leur sensibilité et s'ils voudront continuer ce projet.

J.-M. Keller rappelle que le plan global a déjà été approuvé par le Conseil communal.

A. Mir estime qu'on a vu et revu ce projet de zone lacustre et que le troc de parcelle entre Mies, Tannay et l'Etat est correct. L'Etat est toujours propriétaire du lit du Torry. Il est favorable à cette répartition.

K. Reynisdottir rappelle que la Commission Zone lacustre a passé plusieurs heures à poser des questions et a conclu que le projet est logique.

Le Président demande qui accepte l'amendement tel que présenté.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le vote secret est demandé.

Le Président propose au vote le préavis no 46 avec un amendement qui propose de modifier la convention foncière et le plan de remaniement, afin que les berges du Torry passent du domaine public cantonal au chapitre privé communal. En conséquence, les soultes sont modifiées : Tannay doit 76'200 CHF et Mies 157'800 CHF à l'Etat de Vaud. Le crédit demandé par ce préavis passe de 84'500 CHF à 93'700 CHF.

Le préavis no. 46 et l'amendement sont acceptés par 22 oui et 3 non.

16. Préavis n°47 - Rapport de gestion 2019

S. Schmidt présente le préavis. Le rapport de la Commission de gestion est favorable. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 47 est accepté à l'unanimité.

17. Préavis n°48 – Comptes communaux 2019

D. Rudaz relève que l'année 2019 se termine en beauté puisqu'il y a un bénéfice de 52'000.00 CHF, alors qu'une perte de 1'621'490.00 CHF avait été prévue au budget. En réalité, l'exercice s'est terminé avec un bénéfice de 352'000.00 CHF mais, par prudence, 300'000.00 CHF ont été mis en réserve pour les bâtiments communaux. Cet heureux résultat provient principalement des impôts puisque nous avons reçu environ 2 millions de plus qu'en 2018. Si les revenus ont augmenté, les charges également, ceci étant dû principalement à un surplus de la péréquation et une augmentation du fonds de réserve pour les débiteurs en souffrance.

D. Rudaz précise qu'après avoir soustrait les différentes obligations facturées par le canton, il reste à la Commune environ 25% pour ses frais de fonctionnement. A la question d'A. Weill où partaient les 75%, D. Rudaz rappelle que le compte de fonctionnement sert à payer entre autres les salaires ainsi que toutes les dépenses propres à une commune (bureautique, entretien etc). En 2018, si on compte la facture sociale, la péréquation directe et la police, l'Ajet /Ascot, il reste 26%, en 2019 24% et en 2017 27%.

J.-M. Keller estime que les tableaux 2018/2019 ne sont pas comparables puisque tous les salaires ont été regroupés.

Le préavis no. 48 est accepté à l'unanimité.

Le Président revient sur la nomination de la Commission gestion. E. Bolay ayant accepté la 2e vice-présidence, il ne peut pas faire partie de la Commission de gestion. Elle est donc composée de M. Polydor, J.-L. Jacquinod et H. Studer, Pierre-Adrien Semoroz et il faut un 5^{ème}.

Jill Monney est élue à la Commission de gestion.

18. Propositions individuelles et divers

J. Monney propose un buffet canadien pour le 1/8. Des groupes de musiciens pourraient se produire gratuitement avec un chapeau à la fin. On peut observer les 2m de distance.

Le Président rappelle que la Municipalité a renoncé à organiser le 1/8 car il pourrait y avoir beaucoup de monde, les communes environnantes ayant également annulé.

D. Lemme a reçu comme tout le monde des rappels du règlement de police. Il demande s'il ne serait pas préférable de les traduire en anglais. Ses voisins tondent le dimanche.

Le Syndic rapporte que la Municipalité s'est posé la question, mais a décidé de ne pas le faire, étant très attachée au français. Les concitoyens peuvent faire un effort pour apprendre la langue.

N. Heinzelmänn ajoute que pour certains chantiers, il n'y a pas de pause à 12h et les voitures sont garées n'importe où ! Elle estime qu'ils devraient respecter le règlement. G. van Gelder informe que, quand un chantier commence, les constructeurs reçoivent les règlements et qu'en cas de problème, il faut appeler SDS. Concernant les voitures au chemin de la Dôle, on leur demande de se garer sur le chantier, mais il n'y a pas de place !

F. Carollo habite en face du chemin et relève que camions et camionnettes l'empêchent de sortir de chez lui.

D. Lemme estime que contre les tondeuses on est gentils !

Le Syndic comprend mais rappelle que cette période Covid a été particulière. Certains se sont plaints des gens qui travaillent et que les règlements communaux n'étaient pas respectés. La Commune n'a pas de police, mais a sensibilisé SDS. Il y a eu des problèmes sur les chemins agricoles entre exploitants et marcheurs, très nombreux

PV de la séance du 22.06.2020 du Conseil communal de Tannay

suite à l'annonce du semi-confinement le 15 mars. La Municipalité prend note et peut rappeler la réglementation et faire des contrôles.

M. van Gelder est d'avis qu'il suffirait de donner les instructions en anglais aux nouveaux habitants et de faire les rappels en français.

J. Monney rappelle qu'il y a beaucoup d'étrangers diplomates qui restent 3 ans et que leur langue commune est l'anglais. Elle estime que c'est gênant d'aller chez son voisin pour lui dire que c'est interdit de tondre. Elle se propose pour la traduction. Les anglais tondent le dimanche !

S. Dassio estime qu'un conseiller est assermenté et a le devoir d'aller dire ce qui ne convient pas à son voisin.

G. Caillet demande qui surveille les parkings.

G. van Gelder répond que la Municipalité a décidé de ne pas mettre d'amendes pendant le Covid. Mais SDS va recommencer à surveiller et amender. Tous les riverains ont acheté leur macaron, mais ce n'est pas une obligation.

Le Président clôt la séance à 23h10.

Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer